Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20261109-2026_08_06_13-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU **9 NOVEMBRE 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
30 octobre 2026	13 novembre 2026	15	12	14

Le **neuf novembre** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 30 octobre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Elodie MOULIN, Stéphanie RACLE, Sébastien HILPRON, Michel ROQUAIS, Marie THEBAULT, Jean-Philippe LIARD
Présents par procuration : Mme Nathalie GERARD a donné procuration à Anne BECKER, M. Patrice LEJEANVRE a donné procuration à Michel ROQUAIS
Absente excusée : Mme Lisa-Marie COUSIN
Absent :
Secrétaire de Séance : M. Jean-Philippe LIARD
Date d'affichage : 13/11/2026
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 13/11/2026
et publication ou notification
du : 13/11/2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-08-06/13 :

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIFS REDEVANCE AU 1ER JANVIER 2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les tarifs de la redevance d'assainissement collectif, fixés lors de la création du service, n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation depuis 2024.
Après discussion, le Conseil municipal souligne la nécessité de faire évoluer progressivement les tarifs afin de tenir compte de l'inflation et de préserver l'équilibre financier du service, tout en évitant des augmentations trop importantes en une seule fois, notamment afin de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses imprévues.
Monsieur le Maire rappelle également l'importance de maintenir les ouvrages et équipements d'assainissement en bon état de fonctionnement, d'anticiper les éventuels travaux d'entretien et de remise en état qui pourraient s'avérer nécessaires, ainsi que de sensibiliser les usagers aux enjeux liés à la gestion de l'eau, à la transition écologique et à l'adaptation de la ressource en eau aux effets du changement climatique.
Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une révision des tarifs de la redevance d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **De maintenir la part fixe de la redevance d'assainissement collectif (abonnement) à son montant actuel, sans augmentation, soit 64.05 € ;**

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20261109-2026_08_06_13-DE

- **D'augmenter de 10 % la part variable de la redevance, calculée en fonction du volume d'eau consommé, portant ainsi le tarif du m³ de 1.434 € à 1.575 € ;**
- **De fixer la date d'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs au 1er janvier 2027 ;**
- **De donner mandat à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre l'ensemble de ces mesures et effectuer les démarches nécessaires à leur application.**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Jean-Philippe LIARD

Le Maire,

Eric HAMEL

MAIRIE DE SOUGEAL
35410